

LA SIDRA DE LA SEMAINE

DE LA JEUNESSE LOUBAVITCH DE GRENOBLE

CHABBAT KI TISSA
23 FEVRIER 2019 – 18 ADAR 5779

21

LA PARACHA EN BREF

KI TISSA (EXODE 30,11 - 34,35)

Par l'intermédiaire de Moïse, D.ieu demande aux Enfants d'Israël que chacun, pour le rachat de sa personne, donne un demi-sicle d'argent pour le Sanctuaire. Des instructions sont également données pour la fabrication de la cuve d'airain destinée aux ablutions et de son support. De même est indiqué le mode de confection de l'huile d'onction et de l'encens. Deux artisans au cœur emplis de sagesse, Betsalel et Aholiab sont chargés de la construction du Sanctuaire. A nouveau, le respect du Chabbat est rappelé.

Moïse semblant tarder à redescendre du Mont Sinaï, le peuple se fait un veau d'or et se livre à son adoration. D.ieu veut détruire les Enfants d'Israël, qualifiés de "peuple à la nuque dure". Mais Moïse intercède. Il descend de la montagne, portant les Tables de la Loi sur lesquelles sont gravés les Dix Commandements.

Voyant le peuple danser autour de l'idole, il brise les Tables, détruisant le veau d'or. Il entreprend de châtier les coupables. Puis Moïse retourne vers D.ieu et le supplie de pardonner, "sinon efface-moi de Ton livre que Tu as écrit."

D.ieu pardonne, mais la faute exercera ses effets pour longtemps. D.ieu propose d'abord d'envoyer Son ange pour qu'il suive le peuple. Mais Moïse obtient que D.ieu Lui-même accompagne Son peuple vers la Terre Promise.

Moïse prépare de nouvelles Tables et s'en retourne au sommet du Sinaï. Sur ces secondes Tables, D.ieu inscrit à nouveau les Commandements. Moïse reçoit la vision des Treize Attributs de miséricorde. A son retour, son visage est à ce point rayonnant qu'il doit se couvrir d'un voile, qu'il ne retire que pour s'adresser à D.ieu et pour enseigner Ses lois au peuple.

ALLUMAGE 17h56 SORTIE 19h00

Pose des Téfilines : à partir de 6h33 jusqu'au 24/02
à partir de 6h25 du 25 au 28/02

Heure limite Jusqu'au 25/02 1^{ère} h 9h23 2^{ème} h 10h07
du Chéma Du 26/02 au 02/03 1^{ère} h 9h18 2^{ème} h 10h02

Mardi 19/02 : Pourim Katane

Mercredi 20/02 : Chouchane Pourim Katane

CHABBAT CHALOM

VIVRE AVEC SON TEMPS

Adapté d'un discours du Rabbi de Loubavitch

KI TISSA

Le bassin

"Fais un bassin en cuivre, et son support en cuivre pour les ablutions ; et place-le entre la Tente d'Assignation et l'Autel... Aharon et ses fils s'y lavaient les mains et les pieds, quand ils pénétraient dans la Tente d'Assignation... ou quand ils s'approchaient de l'Autel pour accomplir leur service..." (Chemot 30:17-20)

"Chaque matin, une personne doit se laver le visage, les mains et les pieds, avant de prier." (Maïmonide - Michné Torah)

Depuis la destruction du Beth Hamikdash, le Saint Temple de Jérusalem, il y a plus de dix-neuf siècles, D.ieu ne communique plus avec nous dans une "Tente d'Assignation", les prêtres n'offrent plus de sacrifices sur l'Autel. Et pourtant, le Beth Hamikdash et le service qu'on y accomplissait restent, jusqu'à ce jour, le véhicule de notre relation avec D.ieu. Simplement, aujourd'hui, ils prennent la forme de rites et de pratiques dans notre vie quotidienne.

Cette vérité s'exprime dans de nombreuses paroles de nos Sages, notamment dans le *Talmud*. "Les prières quotidiennes furent instituées à la place des offrandes quotidiennes". "La table d'une personne est comparable à l'Autel". "Depuis le jour où le Saint Temple fut détruit, D.ieu n'a que les quatre coudées de *Hala'ha* (Loi juive) dans Son monde".

De la même manière, nombre des lois qui gouvernent notre vie de Juifs, aujourd'hui, sont issues des lois du Temple et du service que l'on y accomplissait. Les moments indiqués pour la prière sont ceux où l'on apportait les sacrifices quotidiens. Quand on prend un repas, on trempe le pain dans le sel parce que le sel faisait partie de chaque offrande placée sur l'Autel, etc.

La purification

Le *Kiyor* (bassin pour les ablutions) était en cuivre et placé dans la cour du Temple. Les Cohanim (prêtres) qui servaient dans le Temple avaient reçu l'injonction de se laver les mains et les pieds dans son eau avant d'entrer dans le Sanctuaire ou d'accomplir un acte appartenant à leur service. Ce bassin symbolisait donc la transition entre les actions mondaines et les actions sacrées et permettait la purification requise.

(Suite p.2)

VIVRE AVEC SON TEMPS

Suite de la page 1

La Torah nous instruit : "Connais D.ieu dans toutes tes voies" et "tous tes actes doivent être accomplis pour l'amour du Ciel".

Cependant, nous devons malgré cela faire une distinction entre l'environnement sacré du Saint Temple où la présence divine est palpable et où tout est exclusivement consacré à servir D.ieu, et le monde matériel qui se trouve à l'extérieur des murs du Beth Hamikdach et porte la marque de l'égoïsme et du matérialisme. Ainsi, avant de pénétrer dans le Sanctuaire de D.ieu, les Cohanim reçoivent-ils l'instruction de se "laver les mains" de la mondanité de la vie quotidienne.

Dans sa représentation "post Beth Hamikdach", cette loi prend la forme de l'obligation de se laver le visage, les mains et les pieds avant les prières du matin. De cette manière, nous nous nettoyons et nous purifions afin de faire la transition entre l'être matériel, vivant dans un monde matériel, et une âme qui communique avec son Créateur.

Mais si l'on observe la terminologie de plus près, il semble y avoir une petite, mais significative, différence entre le Temple originel et son application présente. Dans le Beth Hamikdach, les prêtres lavaient "leurs mains et leurs pieds" dans le bassin alors que les lois de la prière nous enjoignent de nous laver "**le visage**, les mains et les pieds." Pourquoi cette différence ?

Le travail manuel

"Si tu manges du labeur de tes mains, heureux sois-tu et le bien t'appartient." (Psaume 128 : 2).

La 'Hassidout nous explique que ce verset nous indique de n'investir que nos facultés les plus extérieures ("le labeur de tes mains") dans la quête d'une subsistance matérielle, laissant nos aptitudes supérieures libres de se consacrer exclusivement à des poursuites spirituelles.

Nos ancêtres subvenaient à leurs besoins uniquement avec le labeur de leurs mains. Nos Patriarches étaient bergers et quand les Hébreux s'installèrent en Terre Sainte, ils furent agriculteurs. Bon nombre des plus grands Sages du Talmud, dont les enseignements sont une source de sagesse et de directives jusqu'à nos jours, étaient des travailleurs manuels : Rabbi Yo'hanane HaSandlar était cordonnier, Rabbi Yohochoua était forgeron, Chamaï était maçon. D'autres occupaient également les fonctions de marchands et de commerçants. Mais le travail n'était pas, contrairement à aujourd'hui, synonyme de ruse et d'obsession. L'érudition et l'enseignement n'étaient pas des professions mais des vocations sacrées qui ne devaient pas être "souillées" par des récompenses matérielles.

Gagner son pain quotidien était un sujet appartenant aux mains et aux pieds et à l'exercice mental le plus rudimentaire et non quelque chose pour lequel il fallait développer l'ingéniosité de l'esprit ou la dévotion du cœur, réservées à des projets de vie plus élevés.

Ce monde n'existe plus. Aujourd'hui, non seulement nous consacrons notre temps et notre tête pour nous procurer de quoi satisfaire nos besoins matériels, mais nous y investissons nos aptitudes mentales les plus affinées, nos passions les plus dévorantes et notre volonté la plus coriace. Notre "carrière" consume nos jours et nos nuits, notre esprit et notre cœur, notre identité elle-même.

Cela explique la différence entre les deux lois. A l'époque du Beth Hamikdach, seuls "les mains et les pieds", les membres extérieurs de l'homme, étaient impliqués dans la quête de matérialité, et donc devaient être purifiés avant d'être consacrés au service de D.ieu.

Le "visage", se dit en hébreu *Panim*, et signifie "intérieurité". Cela exprime l'idée que le visage est la partie du corps dans laquelle réside les facultés supérieures et qui reflète le mieux la nature et la personnalité de l'individu. C'est donc la raison pour laquelle il n'avait, alors, pas besoin d'être purifié.

Mais dans les générations postérieures, la mondanité de la vie s'est emparée de notre moi intérieur. Notre effort pour communiquer avec D.ieu nécessite également que nous purifions notre visage de sa teinte de matérialité. Il nous faut purifier notre esprit et notre cœur de ce qui les affecte et les influence, dans leur implication dans les affaires du monde, de sorte que nous puissions réellement nous lier à l'essence et au but de la vie.

- EDITORIAL - LE GRAND PETIT JOUR

Le calendrier est, pour le peuple juif, bien plus qu'un outil utile de suivi du temps qui passe. Il est littéralement constructeur d'une avancée spirituelle. C'est dire que, lorsqu'on relève, comme cette année-ci, que nous vivons un Adar I avant le mois d'Adar II qui contiendra la fête de Pourim, cela ne peut que retenir l'attention. Et celle-ci ne fait que grandir quand on constate qu'Adar I comprend un jour dénommé "Pourim Katan - petit Pourim" qui, bien sûr, tombe le 14 Adar I comme le "grand" Pourim en Adar II. Dire que c'est une simple évocation du rendez-vous à venir ne peut rendre compte de la richesse du temps juif. De fait, il suffit d'observer que, dans la série des deux Pourim, il est placé en premier comme pour nous indiquer qu'il recèle une leçon primordiale.

(Suite p.3)

Sefer Hamitsvot du Rambam

Retrouvez cette étude dans son intégralité sur loubavitch.fr

Mercredi 20 Février

Mitsva positive n° 91 : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint de brûler le "Notar" (reste de la viande des sacrifices consacrés) après le délai fixé pour sa consommation.

Jeudi 21 Février

Mitsva positive n° 90 : Il s'agit du commandement nous incombant de brûler les sacrifices consacrés qui sont devenus impurs.

Vendredi 22 Février

Mitsva positive n° 49 : Il s'agit du commandement qui nous a été ordonné d'accomplir le service du Jour de Yom Kippour, c'est-à-dire toutes les offrandes et les confessions qui nous sont conjointes par la Torah pour le Jour du Grand Pardon, afin que nous soyons purifiés de tous nos péchés.

Chabbat 23 Février

Mitsva positive n° 49 : Il s'agit du commandement qui nous a été ordonné d'accomplir le service du Jour de Yom Kippour, c'est-à-dire toutes les offrandes et les confessions qui nous sont conjointes par la Torah pour le Jour du Grand Pardon, afin que nous soyons purifiés de tous nos péchés.

Mitsva positive n° 118 : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint au sujet de celui qui tire profit des objets consacrés au Seigneur.

Dimanche 24 Février

Mitsva négative n° 113 : Il nous est interdit de faire travailler un animal destiné au sacrifice.

Lundi 25 Février

Mitsva négative n° 114 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de tondre un animal destiné au sacrifice.

Mardi 26 Février

Mitsva négative n° 114 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de tondre un animal destiné au sacrifice.

Mitsva positive n° 55 : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint d'offrir en sacrifice un Korban Pessa'h le 14 Nissan.

Mitsva négative n° 115 : Il nous est interdit de sacrifier le Korban Pessa'h en présence du pain levé (Hamets).

Mitsva négative n° 116 : Il nous est interdit de laisser de la graisse non encore offerte du Korban Pessa'h jusqu'à ce qu'elle devienne inapte au sacrifice et soit considérée comme un vulgaire reste.

LE RÉCIT DE LA SEMAINE

LA LISTE DU PRÉSIDENT NIXON

Je suis né en Union Soviétique après la fin de la seconde guerre mondiale. Il était très difficile de pratiquer le judaïsme, tout devait être effectué clandestinement pour ne pas risquer d'être arrêté puis déporté en Sibérie.

Grâce aux efforts constants et discrets du Rabbi et de ses émissaires, mes grands-parents sortirent de Russie en 1958 et s'installèrent en Israël. Le Rabbi était parvenu à faire sortir des Juifs à cette époque : discrètement, se refusant à organiser des manifestations dans la rue, il dirigeait de fait tout un réseau clandestin qui œuvrait pour alléger les souffrances et entretenir la flamme du judaïsme soviétique.

Mes parents et moi-même sommes parvenus à sortir en 1968 ; eux s'établirent en Israël, quant à moi, je fus admis à la Yechiva Loubavitch de Brooklyn. Mes parents se rendirent à New York pour une entrevue avec le Rabbi. Je me souviens que ma mère éclata en sanglots quand elle lui expliqua que sa sœur ne pouvait pas sortir de Russie car son mari était en prison depuis huit ans pour avoir osé enseigner la Torah : "Jamais", insista ma mère, "le KGB (police secrète soviétique) ne le libérera ! De toute manière, sa situation serait intenable car il ne trouverait pas de travail à cause du respect du Chabbat. Toute cette famille souffre énormément !"

Le Rabbi répondit : "Si tout dépendait du bon vouloir du KGB, vous seriez encore là-bas. Pourquoi êtes-vous ici ? Parce que D.ieu a fait un miracle et vous a sortis de là. Il est vrai que votre sœur a besoin d'un plus grand miracle mais je vous demande : pour D.ieu, est-il plus difficile d'accomplir un grand miracle plutôt qu'un petit ? Pour Lui, cela ne fait aucune différence."

Effectivement, six mois plus tard sa sœur put émigrer avec toute sa famille !

En 1979, je me suis marié et j'ai commencé à travailler en faveur des immigrants qui arrivaient d'Union Soviétique. Nombre d'entre eux choisirent de s'installer à Los Angeles, et Rav Chlomo Cunin, directeur du mouvement 'Habad en Californie, me proposa de le rejoindre. Cela m'intéressait, mais le Rabbi ne répondait pas à nos lettres à ce sujet. J'en demandai la raison à ses secrétaires et appris que le Rabbi attendait de connaître l'opinion de mon épouse : en effet, toute sa famille habitait à New York et le Rabbi voulait s'assurer qu'elle était néanmoins heureuse de partir pour aider d'autres Juifs. Elle écrivit donc une lettre

en précisant qu'elle était entièrement d'accord avec cette proposition, que le Rabbi accepta alors immédiatement.

Au début, je m'occupai de quelques familles et, bien vite, quelques centaines. Au bout d'un an environ, le Rabbi me demanda de constituer une liste de Juifs vivant encore en Russie et désireux d'émigrer : je devais demander à tous les gens que je connaissais les noms de leurs amis et connaissances souhaitant quitter "le paradis soviétique". Je récoltai ainsi plusieurs milliers de noms que j'envoyai au Rabbi.

Plus tard, je compris l'importance de cette liste et à qui elle était destinée. En juin 1974, le président américain Richard Nixon se rendit à Moscou pour des discussions avec le président russe Leonid Brejnev. Quand les soviétiques prétendirent que personne ne souhaitait quitter le "pays des travailleurs", Nixon brandit la fameuse liste. Peu après, des milliers de Juifs furent miraculeusement autorisés à sortir de Russie. En particulier ceux qui figuraient justement sur la liste... Bien sûr, nombre d'entre eux s'installèrent à Los Angeles : d'abord parce que la Californie est magnifique, et aussi parce que leurs amis et connaissances y habitaient déjà. J'allais les chercher à l'aéroport, je les aidais à trouver appartement et travail, j'étais vraiment là pour les aider en tout. Au début, je pris un petit local mais en 1978, il devint évident qu'une véritable synagogue était nécessaire. Grâce à la bénédiction du Rabbi, nous avons pu ouvrir sur La Brea Avenue notre deuxième local, que le Rabbi choisit d'appeler la Synagogue 'Habad Russie.

Mais bien vite elle devint trop petite elle aussi. Toutes nos initiatives connaissaient un succès phénoménal : centre aéré pour les enfants, maison de retraite... Tout reposait sur mes épaules et je vivais constamment dans le stress : je craquai et m'évanouis de fatigue. De fait, pendant un an, je fus hors circuit. Mais quand je me suis rendu chez le Rabbi, il demanda : "Comment pouvez-vous vous permettre d'être malade alors que tant de Juifs sortent de Russie !"

D'une manière ou d'une autre, ces quelques mots me firent revivre et je me remis en selle, au point que je dus même ouvrir une troisième synagogue à West Hollywood, où vivaient de nombreux immigrants juifs russes. Mais je n'avais pas d'argent. J'écrivis au Rabbi en lui demandant sa bénédiction pour obtenir le demi-million de dollars nécessaire pour un acompte en vue de l'acquisition d'un nouveau Beth 'Habad. Il me répondit : "Vous obtiendrez plus que ce que vous demandez !"

Et le miracle arriva : alors que je dirigeais un centre aéré avec 400 enfants serrés dans une structure à l'évidence trop étroite, un vieil homme à l'apparence quelconque entra. Il me posa des questions et je lui expliquai que nous servions aux enfants un repas chaud et nourrissant. En entendant

cela, il se mit à pleurer : durant son enfance, en Tchécoslovaquie, lui aussi avait souffert de la faim.

- Mais pourquoi sont-ils serrés comme des sardines ?

- Parce que je n'ai pas d'argent pour quelque chose de plus grand ! avouai-je.

Sur le champ, il promit de financer un centre plus spacieux. Nous avons visité ensemble plusieurs endroits et avons trouvé un garage mis en vente pour deux millions de dollars. Il signa immédiatement un chèque d'acompte et promit de me donner un total d'un demi-million de dollars : sa femme venait de décéder et lui avait laissé un énorme héritage, expliqua-t-il.

J'étais stupéfait et n'avais qu'un seul regret : j'aurais dû demander au Rabbi une bien plus grande bénédiction !

Mais quand le Rabbi dit quelque chose, cela se réalise toujours : de fait, mon merveilleux donateur, M. Harry Rubinfeld, nous donna 800.000 dollars.

Comme l'avait annoncé le Rabbi : "Vous obtiendrez bien plus que ce que vous avez demandé !" *Rav Naftali Estulin - JEM, traduit par Feiga Lubecki*

.../... Du reste, la loi juive va jusqu'à préciser que la seule véritable différence existant entre l'un et l'autre, c'est que, au jour du "petit Pourim", on ne fait pas la lecture publique de la Méguila, le livre d'Esther, et on ne donne pas aux pauvres plus qu'à l'accoutumée.

En d'autres termes, tout Pourim se trouve déjà ici, et de façon première.

L'allégresse de Pourim a un motif manifeste : en ce jour, le peuple juif obtint une victoire totale et inespérée sur les ennemis qui avaient projeté son anéantissement. C'est cette inversion miraculeuse du cours des choses que la joie couronne d'année en année. Pourim porte donc en lui une puissance et c'est à présent en nous qu'elle se trouve. On l'a dit, les éléments spirituels essentiels de la période ont leur pleine expression dès aujourd'hui. Et ce premier Pourim les incarne avec d'autant plus de force qu'il porte le beau nom de "petit". C'est que l'histoire a pu connaître bien des orgueilleux, hommes ou empires, réduits aujourd'hui au mieux à l'état de simples souvenirs. Le peuple juif, parce qu'il se ressent comme "petit" devant son Créateur disent les commentateurs, a traversé les âges.

Mais force est de le noter : chaque jour nous livre des nouvelles qui semblent mettre en péril une certaine stabilité/sécurité que les années avaient fini par construire. Certes, le monde a changé depuis déjà quelque temps mais voici que des mots, des actes qu'on croyait disparus avec la folie des hommes ressurgissent avec une force qu'on ne leur connaissait plus. Sur ce fond de combats pourtant, une nouvelle lumière monte et elle éclaire nos pas. Le "petit Pourim" apporte sa grandeur : comme dans la Perse antique, les menaces ne peuvent nous effrayer. Voici déjà qu'elles disparaissent, chassées de notre conscience avant même le premier vent du printemps.

LE COIN DE LA HALAKHA

LES CONSEILS DU RABBI A PROPOS D'UN TESTAMENT

- Il est très recommandé d'établir un testament quand on est jeune et c'est une *Ségoula* (une pratique utile) pour s'assurer une longue vie.

- L'essentiel est de mentionner en tout premier lieu la volonté de léguer une portion convenable à la Tsedaka (charité). Même s'il est évident que les héritiers prélèveront de leur propre gré une bonne partie de l'héritage pour les bonnes œuvres, il est important que l'auteur du testament lui-même prévoie de céder une partie de ses biens pour les causes charitables. Le Rabbi suggère de donner 1/5^{ème} (et donc de ne pas se contenter de donner un dixième - ce qui représente le minimum obligatoire selon la lettre stricte de la loi). De plus, le Rabbi conseille de ne pas attendre jusqu'à ce que soit achevée l'estimation exacte de tous les biens du défunt mais d'y procéder le plus rapidement possible - quitte à rectifier les sommes dues par la suite.

- Par ailleurs, le Rabbi recommande - comme c'est la tradition dans le peuple juif - de parer aux différentes dépenses concernant l'inhumation, la pierre tombale etc. dans les moindres détails afin que les membres de la famille (même proches) n'aient pas à s'en préoccuper.

- De nombreux détails quant à la répartition des biens entre les enfants devront être discutés avec une autorité rabbinique compétente afin d'assurer que le testament est établi conformément aux dispositions de la Torah.

F.L. (d'après une lettre du Rabbi datée du 6 Chevat 1968 - L'Chaim N° 1556)

COURS AU BETH 'HABAD

Dimanche : Guemara 9h30-10h30 - Michna Junior 9h30-10h30
Guemara Junior 10h30-11h30

Lundi : 'Hassidout 18h30-19h30 - Paracha 19h30 après Arvit

Mardi : 18h30 Cours d'hébreu moderne pour les dames, 2 niveaux, puis 19h00 Cours des dames : pensée juive, lois, 'Hassidout (*Mesdames, veuillez nous appeler si vous n'êtes pas déjà sur notre liste d'appel*)

Guemara Débutants hommes 19h30 après Arvit

Mercredi : 'Hassidout 18h30-19h30

Jeudi : 'Houmach - Si'hot 19h30 après Arvit

Guemara débutants 19h30 après Arvit

PRIÈRES AU BETH 'HABAD

Cha'harit : Lundi et Jeudi : 7h00 Mercredi et Vendredi : 8h30

Chabbat : 10h00 Dimanche : 10h30

Min'ha : 13h15. Le Vendredi, à l'heure d'allumage des bougies, et le Dimanche à 13h30

Arvit : 19h30

ETINCELLES DE MACHIA'H

L'ABANDON ET LES RETROUVAILLES

Un verset enseigne (Isaïe 54:7) : "*Un petit instant Je t'ai abandonné et avec une grande miséricorde, Je te rassemblerai*". C'est ainsi que D.ieu décrit Son attitude pendant l'exil et lors de la venue du Messie. Nous observons que notre peuple a enduré des souffrances innombrables pendant le "petit instant" d'abandon. Comme elle sera donc merveilleuse la "grande miséricorde" qui y mettra fin !

Chers Amis,

Vous n'êtes pas sans savoir que le principe du changement d'horaire est sur le point d'être abandonné. La France n'a pas encore décidé si elle conservera définitivement l'heure d'été actuelle (GMT+2) ou l'heure d'hiver actuelle (GMT+1).

Si l'heure d'été est conservée toute l'année, en plus des désavantages de l'été (entrées et sorties de chabbat très tardives, début du Séder et des repas de Chavouot à des heures avancées tardives et fort dérangement, notamment pour les familles avec petits enfants ou les personnes âgées), nous aurons les désavantages de l'hiver, avec lever du soleil au mois de janvier à 9h15 et l'impossibilité de mettre les Tefilines avant 8h10...

Les motifs supplémentaires pour ne pas garder l'heure d'été sont les suivants :

- Aucune coordination avec le soleil
- Début des journées de travail et scolaires en pleine nuit en hiver
- Enfants qui partent à l'école en pleine nuit de novembre à mars avec tous les dangers que cela comporte ...

En conséquence, les rabbanim conseillent d'opter pour le maintien de l'heure d'hiver. L'Assemblée Nationale ayant lancé une consultation en ligne pour avoir l'avis des citoyens, vous êtes invités à répondre à ce questionnaire et à le transmettre à tous vos contacts, questionnaire auquel vous pouvez accéder par les liens suivants :

<http://www2.assemblee-nationale.fr/15/autres-commissions/commission-des-affaires-europeennes/secretariat/ala-une/consultation-en-ligne-sur-la-fin-du-changement-d-heure>

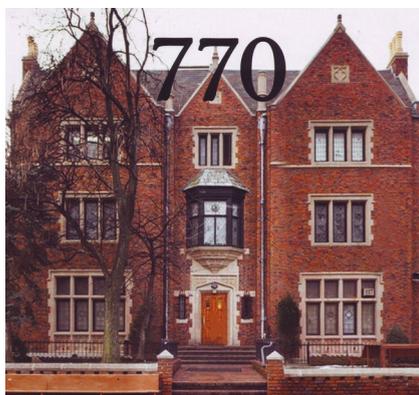
ou directement sur

<https://questionnaire.assemblee-nationale.fr/785621>

Il faut donner votre avis avant le 3 mars à minuit.

Puisse ה' inspirer favorablement ceux qui prendront la décision !

Libre d'impression - Veuillez ne pas transporter pendant le Chabbat dans le domaine public



LA SIDRA DE LA SEMAINE
Directeur Rav Lahiany
Diffusion Alter Goldstein - Arié Rosenfeld
Beth 'Habad / Ecole Juive de Grenoble
10, rue Lazare Carnot 38000 Grenoble
Tel 04 85 02 84 47
grenoblehabad@gmail.com
ecolejg38@gmail.com
www.habadgrenoblealpes.com

